# « QUESTIONES JOHANNIS GALLI »

PAR

#### MARGUERITE BOULET

Diplômée d'Études supérieures de Droit Licenciée ès lettres Diplômée de l'École libre des Sciences politiques

> AVANT-PROPOS BIBLIOGRAPHIE INTRODUCTION

# PREMIÈRE PARTIE JEAN LE COQ

Les Questiones sont l'œuvre de Jean le Coq, avocat du roi à la fin du xive siècle. Sa personnalité ne doit pas être confondue avec celle de son homonyme et contemporain, chanoine prébendé de Bayeux, Lisieux, Rouen, Soissons, Paris et conseiller en Parlement. Il n'est pas certain non plus qu'il appartînt à la famille de Robert le Coq. Son père, Jean le Coq l'aîné, seigneur d'Égrenay-en-Brie, avait été nommé, vers 1351, clerc de la Chambre aux deniers du roi Jean et, en 1364, notaire secrétaire royal de Charles V.

Des lettres d'octobre 1363 l'avaient anobli, lui et toute sa postérité.

L'auteur des Questiones naquit probablement à Paris, et avant 1350. Il fit de sérieuses études juridiques et épousa la fille de Jean Maillart, Jacqueline, qui lui apporta en dot le domaine de Coupyray. Dès 1373, son nom est mentionné dans les registres du Châtelet et dans ceux du Parlement. La fonction de conseiller au Châtelet, qu'il exerça jusqu'en 1391, n'est, en réalité, qu'un épisode de sa carrière. Il fut avant tout un avocat des plus renommés, si l'on en juge par sa clientèle. Pensionné par le comte de Blois dès avant 1380, par les marchands de Paris en 1381, par le duc de Bourgogne à partir de 1384, par l'archevêque de Reims en 1386, par le duc d'Orléans à partir de 1389, il plaide, en outre, pour le seigneur de Montmorency, le seigneur de Laval, la reine de Sicile et de Jérusalem, l'évêque d'Orléans, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, etc... La cour le commet souvent d'office dans ses distributions de conseil; elle le nomme, notamment, avocat du duc de Lorraine en 1390. Enfin, il devient avocat du roi en 1387. En cette qualité, il prit part aux délibérations du Conseil du roi qui eurent lieu à Boulogne en 1393, lors de l'entrevue franco-anglaise.

C'est un grand personnage. Il est seigneur d'Égrenay, de Coupvray, de Combs-la-Ville, de la Houssaye, de Vaux-la-Reine. Il possède un fief à Poissy, peut-être même est-il seigneur de la maison Riche des Porcherons. Il habite, à Paris, un hôtel rue de la Tonnellerie, près des Halles. Il meurt vers 1399 : le dernier arrêt daté, rapporté par les *Questiones*, est du 31 janvier 1398 et un compte royal du 1<sup>er</sup> juillet

1400 en parle comme d'un défunt. Il laissait quatre enfants en bas âge : Gillette, Hugues, qui fut plus tard prévôt des marchands, Pierre, puis Gérard, dont la lignée se poursuit jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle.

### DEUXIÈME PARTIE L'ŒUVRE DE JEAN LE COQ

Les Questiones n'étaient, dans la pensée de leur auteur, qu'un instrument de documentation personnel répondant aux besoins de sa profession d'avocat. C'est le hasard et les qualités exceptionnelles de l'ouvrage qui lui ont assuré cette publicité à laquelle il n'était pas destiné. L'historien ne l'en considère pas moins comme une des premières manifestations d'un genre nouveau appelé à un heureux succès, le recueil d'arrêts, et comme un témoin essentiel de la pensée juridique au xive siècle finissant.

#### CHAPITRE PREMIER

LES « QUESTIONES », RECUEIL D'ARRÊTS.

Les Questiones sont un recueil d'arrêts prononcés en Parlement pour la plupart et consignés par Jean le Coq à cause de leur importance. Aux décisions de justice proprement dites s'ajoutent des schémas de plaidoiries et quelques ordonnances. L'ouvrage est divisé en un certain nombre de paragrapges, qui, dans l'état actuel de la tradition, peut se chiffrer à 404. Une rubrique rédigée sous forme de question énonce le point de droit étudié par chacun d'eux. Dans la composition du recueil, deux parties, délimitées par la question 374, sont à distinguer. La première, qui forme le corps de l'ouvrage, est un véritable journal d'audience, écrit au cours des sessions parlementaires qu'il commente, de 1383 à 1398. En principe, chaque question est consacrée à une seule affaire. Si parfois plusieurs arrêts sont rapportés en un même paragraphe, ce sont des décisions antérieures invoquées dans le procès en cours à titre de précédents ou des sentences ultérieures destinées à marquer l'évolution jurisprudentielle sur le problème discuté. A partir de la question 374, il n'y a plus aucun ordre dans l'agencement des questions, les arrêts proprement dits se font rares et les notables de droit d'origine incertaine sont plus nombreux.

Il est peu probable que Jean le Cog ait eu accès au greffe du Parlement; tout au plus pouvait-il se procurer la copie des écritures, au moment des plaidoiries (qu. 47). Il tirait la plus grande partie de sa documentation de ses notes d'audiences, des dossiers des affaires qu'il plaidait ou des pièces considentielles qu'on lui transmettait en tant qu'avocat du roi. Quand il en avait le loisir, Jean le Cog mettait ses notes au net. Il employait, à cet effet, des feuilles libres, de parchemin ou de papier, mais non reliées entre elles. Il les classait dans un « papier », qui formait couverture et assez analogue, probablement, aux chemises de nos dossiers d'aujourd'hui. Il en possédait de plusieurs sortes et d'aspects différents : un Grand Papier, un Papier doré et royal, un Papier semi-doré et celui des Ouestiones, le seul dont le contenu ait subsisté.

Jean le Coq exposait avec précision l'affaire qu'il rapportait, consignant le nom des parties, les circonstances de la cause, développant en un exposé savant (qu. 284) les arguments de chacun, notant l'autorité qui prononçait la sentence. Il s'exprimait la plupart du temps en latin. Son style sobre est celui d'un praticien qui cherche à emporter l'adhésion de son auditoire moins par la virtuosité des mots que par l'agencement subtil du raisonnement.

#### CHAPITRE II

#### LE DROIT DES « QUESTIONES ».

La plus grande partie des *Questiones* traite de difficultés de procédure ou met en jeu l'organisation hiérarchique des juridictions et la répartition des pouvoirs — pouvoirs laïque et ecclésiastique, pouvoirs royal et seigneurial. Un petit nombre d'affaires seulement relève du droit privé pur.

Les institutions publiques apparaissent, dans les Questiones, groupées autour de la personne du roi, lequel tend à concentrer en sa main toute la puissance publique. Cette puissance publique, il l'exerce directement ou par délégation. Les renseignements fournis par les Questiones sur les grands services administratifs nés de cette délégation concernent surtout l'organisation judiciaire, et particulièrement les conflits de compétence entre les juridictions royales et les officialités, dont Jean le Coq, en tant qu'avocat du roi, apparaît l'adversaire acharné (qu. 214).

Le style du Parlement n'est pas moins bien décrit dans ces notes d'avocat. On peut presque entièrement retracer la marche d'un procès depuis l'ajournement jusqu'au prononcé de l'arrêt. Certaines actions, action en novelleté par exemple, font l'objet de nombreux développements.

Les coutumes privées sont moins bien représentées. Il n'est guère à signaler qu'une notice sur la prestation de l'hommage par procureur (qu. 309), une subtile dissertation sur la nature du droit de rente (qu. 55) et surtout de très importants arrêts sur la notion des propres de communauté (qu. 2, 87, 88).

Toute cette jurisprudence est rapportée avec impartialité, mais non point sans critique. La personnalité de Jean le Coq se laisse deviner : il appartient à la tradition des légistes et à celle des romanistes. Bien plus souvent qu'au droit coutumier, il se réfère aux ordonnances royales ou aux droits savants, le droit romain et le droit canonique. L'étude un peu plus approfondie de trois institutions : les lettres de grâce, la saisine et le titre au porteur, permet de mieux saisir cet esprit de Jean le Coq.

# TROISIÈME PARTIE LA TRADITION DES « QUESTIONES »

#### CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS DE LA TRADITION DE L'OUVRAGE.

Les Questiones constituant une œuvre tardive, on est obligé, pour en établir le texte, de tenir compte de la tradition imprimée comme de la tradition manuscrite.

On connaît actuellement trois manuscrits des *Questiones*: le ms. latin 4645 de la Bibliothèque nationale, le ms. Harleiem 4503 du British Museum et le ms. 679 de la Bibliothèque de Turin. Le premier, qui renferme uniquement l'ouvrage de Jean le Coq, a été écrit pour le président Baillet à la fin du xve siècle; le second date du milieu du xve siècle; le dernier, qui contient aussi le *Stilus curie parlamenti* de Guillaume du Breuil, a été copié pour Pierre du Vendel, conseiller au Parlement de Paris en 1536.

Il n'y cut pas moins de six éditions des Questiones. La première, simple entreprise du libraire Galliot du Pré, serait celle du 16 novembre 1514. Le jurisconsulte Dissutus en établit trois autres encore, financées par Galliot du Pré, et qui parurent respectivement en 1526, 1530 et 1542. Enfin, Du Moulin en donna deux nouvelles en 1551 et 1558, toujours imprimées aux frais de la maison Galliot du Pré.

#### CHAPITRE II

CLASSEMENT DES ÉLÉMENTS DE LA TRADITION.

La dernière édition de Du Moulin représentant pratiquement toute la tradition imprimée, deux groupes sont à établir dans la tradition des *Questiones*. Le premier comprend l'édition de Du Moulin et le manuscrit de Paris. Il présente des interpolations du président Nanterre (questions 11-14). Le second groupe se compose du manuscrit de Londres et du manuscrit de Turin. Il est caractérisé par l'introduction des chapitres 29, 32, 33, 30 du *Stilus curie Parlamenti* de Guillaume du Breuil sous les questions 122, 123, 124, 125, et par des additions finales analogues.

#### CHAPITRE III

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

De tous les éléments de tradition, le manuscrit de Paris est le moins mauvais. Il ne comporte, par rapport aux autres, ni lacunes, ni additions massives. Le scribe, personnalité de second plan — ses incompréhensions le prouvent — n'a pas dû modifier volontairement le manuscrit qu'il copiait. Or, ce manuscrit doit avoir été établi directement d'après le « papier » même de Jean le Coq.

Ainsi son origine, comme ses caractéristiques, désignent bien le manuscrit de Paris pour être la base d'une édition nouvelle. Pourtant, ne présentant pas plus que les autres un texte suffisamment compréhensible par lui-même, on a cru devoir se référer parfois à des leçons qui lui étaient étrangères.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES TABLEAUX DE CONCORDANCE PLANCHES

ÉDITION: QUESTIONES JOHANNIS GALLI

TABLE DES MATIÈRES